

U. 109. D  
UNIVERSITE DE LIEGE

# Ouverture Solennelle des Cours

le 9 Octobre 1937

Discours de Monsieur le Recteur J. DUESBERG :

## L'encombrement des carrières libérales : Causes et Remèdes.

Rapport sur la Situation de l'Université  
pendant l'Année Académique 1936-1937



LIÈGE

H. VAILLANT-CARMANNE, S. A., IMPR. DE L'ACADÉMIE

4, PLACE SAINT-MICHEL, 4

1937

10846

UNIVERSITÉ DE LIÉGE

---

**Ouverture Solennelle des Cours**

**9 Octobre 1937**

UNIVERSITE DE LIEGE

# Ouverture Solennelle des Cours

le 9 Octobre 1937

Discours de Monsieur le Recteur J. DUESBERG :

**L'encombrement des carrières libérales :  
Causes et Remèdes.**

Rapport sur la Situation de l'Université  
pendant l'Année Académique 1936-1937



LIÈGE

H. VAILLANT-CARMANNE, S. A., IMPR. DE L'ACADÉMIE

4, PLACE SAINT-MICHEL, 4

1937

10846

## L'encombrement des carrières libérales : Causes et Remèdes

---

Le problème de l'encombrement des carrières libérales n'est pas nouveau. Déjà, il y a une cinquantaine d'années, Bismarck parlait du prolétariat des bacheliers et, en 1898, M. Henry Bérenger publiait, dans la *Revue des Revues*, sous le titre « Les Prolétaires intellectuels », un article dont j'extrais le passage suivant : « Les nouvelles Universités » françaises sont fières du chiffre toujours croissant de leurs » étudiants. Elles mettent leur point d'honneur à l'aug- » menter et c'est entre elles et les Universités allemandes une » façon de sport à qui produira dans ses statistiques an- » nuelles un plus fort total d'élèves. Il faut lire les livres » de MM. Liard et Lavissee, les deux principaux architectes » de notre enseignement supérieur, pour comprendre la » sorte d'enthousiasme qui les a saisis devant le résultat » de leur œuvre. Dans cette foule de jeunes français qui » assiègent amphithéâtres et laboratoires, ils saluent les » pionniers et les servants de la Science. Et, comme enivrés » de la grandiose abstraction que serait une Université » purement scientifique, ils saluent les recrues sans cesse » débordantes de la jeunesse intellectuelle, ils acclament en » elle l'élite qui régénérera la France. Entendent-ils la » rumeur, sourde, mais formidable, de tous ceux que l'Uni- » versité déçoit, qui lui doivent plus d'élévation pour » tomber dans plus de misère et que de toutes parts on » commence à nommer les prolétaires intellectuels ? »

Si l'augmentation incessante du nombre des diplômés remplissait d'inquiétude, dès 1898, un esprit clairvoyant, que dire maintenant ? Le prolétariat des bacheliers, dont

parlait Bismarck, est devenu le prolétariat des licenciés et des docteurs, et le problème de l'encombrement des carrières libérales, s'il n'est pas nouveau, se pose de nos jours avec une acuité angoissante. Aussi, la plupart des pays civilisés s'en préoccupent et la bibliographie de cette question a pris dans le courant des toutes dernières années un développement considérable. Parmi les nombreux ouvrages que j'ai consultés, je citerai, pour la France : « Le chômage des intellectuels et l'encombrement des professions libérales », de A. Rosier, Directeur général du Bureau Universitaire de statistique <sup>(1)</sup>; « Les travailleurs intellectuels devant le Droit social et la crise », de V. Roussot <sup>(2)</sup>, ouvrage dans lequel l'auteur étudie la question du chômage, non seulement des diplômés des Universités et des grandes écoles, mais aussi des écrivains et des artistes, et qui renferme des indications bibliographiques très étendues; « Le chômage de la jeunesse intellectuelle diplômée » de Roland Weil <sup>(3)</sup>; « Planless Education » de M. W. Kotschnig <sup>(4)</sup>, étude internationale sur le chômage des diplômés; « Le chômage de la jeunesse universitaire », numéro spécial du *Bulletin de l'Institut de coopération intellectuelle* <sup>(5)</sup>; le monumental rapport de la Commission hollandaise <sup>(6)</sup> et enfin, deux publications belges, le rapport de la Commission créée par la Fondation Universitaire et le Fonds National de la Recherche scientifique pour l'étude du surpeuplement des Universités et du chômage des intellectuels <sup>(7)</sup> et le premier rapport du Bureau des statistiques universitaires publié par les soins de la Fondation Universitaire <sup>(8)</sup>.

Pour M. Maurette <sup>(5)</sup> le chômage de la jeunesse univer-

---

<sup>(1)</sup> Delagrave, Paris, 1934.

<sup>(2)</sup> Librairie du Recueil Sirey, Paris, 1934.

<sup>(3)</sup> Librairie du Recueil Sirey, Paris, 1937.

<sup>(4)</sup> A preliminary report published by international student service, 13, rue Calvin, Genève, 1935.

<sup>(5)</sup> N° 55-56, rue de Montpensier, 2, Paris, 1935.

<sup>(6)</sup> De toekomst der academisch gegradueerden, J. B. Wolters, Groningue, 1936.

<sup>(7)</sup> Rue d'Egmont, 11, Bruxelles, 1935.

<sup>(8)</sup> Rue d'Egmont, 11, Bruxelles, 1937.

sitaire est un élément d'un fait beaucoup plus général : le chômage de toute la jeunesse, et celui-ci à son tour n'est qu'un élément d'un fait plus général encore, le chômage qui, dans le monde entier, atteint les travailleurs de tous les âges et de toutes les professions. Cette opinion ne me paraît pas devoir être acceptée sans plus ample examen. Sans doute, le rétablissement de l'économie doit entraîner plus de travail pour certaines catégories de diplômés, et inversement, la crise a des effets désastreux sur leur placement : en Allemagne, de 1925 à 1932, le nombre d'ingénieurs engagés est tombé progressivement de 5290 à 1027 ! Sans doute encore, en période de prospérité, aucune nation ne songerait à prendre une mesure, comme le décret Chéron, qui, en 1933, a provisoirement suspendu en France le recrutement des fonctionnaires. Mais un examen attentif des statistiques publiées m'a conduit à me demander si, pour employer le langage des économistes, l'encombrement des carrières libérales provient uniquement d'une sous-consommation, ou si, au contraire, il n'y a pas surproduction de diplômés. La question est d'importance, car, suivant la réponse, les remèdes doivent être différents.

Examinons d'abord les statistiques relatives au nombre des diplômés et commençons par quelques données recueillies à l'étranger : nous serons frappés par la disproportion qui existe entre ce nombre et celui des situations vacantes. En Allemagne, par exemple, on estime que 350.000 emplois environ exigent une formation universitaire. Si l'on admet que la durée d'une carrière est de 30 à 35 ans, on peut conclure que chaque année, 11 à 12.000 places deviennent vacantes. Or, le nombre des étudiants ayant quitté les Universités allemandes annuellement pendant la période 1929-1933 s'est élevé à 25.000, soit plus du double des besoins. Pour la Hollande, 600 diplômés suffiraient pour combler les vacances qui se produisent dans le cours d'une année, mais en 1932-1933, les Universités hollandaises ont conféré 1485 diplômes. Une statistique japonaise montre que, parmi les diplômés de 1933, 40% seulement ont trouvé une

situation. Et voici des chiffres plus instructifs encore. Aux Etats-Unis, le nombre des médecins diplômés en 1929, 1930 et 1931 a atteint respectivement 4446, 4565 et 4735, celui des médecins décédés pendant ces mêmes années n'est que de 2797, 2943 et 2952. Et, bien que la profession médicale soit une profession privilégiée, en ce sens que son champ d'action s'étend constamment (il suffit de songer au développement des œuvres sociales) et que son activité soit moins influencée que celle des autres professions libérales par les conditions économiques et les bouleversements sociaux, cette augmentation du nombre des médecins sans rapport avec la population, ne peut être interprétée que comme une surproduction. Aussi, beaucoup d'Universités américaines ont-elles pris des mesures restrictives et limité le nombre de leurs étudiants en médecine.

Voyons maintenant ce qui se passe dans notre propre pays. La Commission créée par la Fondation Universitaire et le Fonds National de la Recherche scientifique en 1935 pour étudier le problème du chômage des intellectuels s'est aperçue que nous ne possédions en Belgique aucune documentation relative au nombre des étudiants dans l'enseignement moyen et supérieur, à l'offre et à la demande d'emploi dans le domaine des professions libérales. Cette constatation a amené la création par la Fondation Universitaire du Bureau des statistiques, dont le premier rapport vient de paraître. Ce document comprend deux parties : la première est consacrée aux statistiques de l'enseignement, la seconde aux statistiques professionnelles. Il présente une importance considérable, car il permet, pour la première fois en Belgique, d'établir sur des données précises l'état de notre marché intellectuel. Largement distribué, il constitue pour les directeurs d'établissements d'enseignement secondaire, pour les parents et les jeunes gens, une source de renseignements extrêmement précieux, qui peuvent les guider dans le choix d'une carrière, et sa publication périodique, annuelle, tiendra les intéressés au courant de toutes les fluctuations.

Examinons ce rapport d'un peu près.

Nous y voyons tout d'abord que le nombre d'élèves inscrits cette année dans nos 193 établissements d'enseignement secondaire, libres et officiels, est de 57.494, dont 4373 rhétoriciens. Une enquête menée parmi ceux-ci révèle que 57% d'entre eux, soit près de 2500, se destinent aux études supérieures. Ce nombre n'est évidemment qu'approximatif, puisque beaucoup de ces jeunes gens sont encore indécis, et il est probablement trop faible. Comme le nombre d'inscriptions nouvelles dans nos Universités se chiffrait l'année précédente (1935-1936) à 2265 belges, on peut conclure que la population de nos établissements d'enseignement supérieur ne va pas diminuer, bien au contraire. Cette constatation est d'ailleurs en accord avec l'augmentation de la natalité, qui s'est produite après la guerre.

Pendant cette même année 1935-1936, nos établissements d'enseignement supérieur ont été fréquentés par 12.180 étudiants, dont 10.732 nationaux. Parmi ceux-ci, on compte 1270 jeunes filles, soit 9%. La statistique détaillée des inscriptions nous permet de comparer la population des diverses Facultés, et dans celles-ci, la population des sections.

En examinant les tableaux qui figurent dans le rapport, on voit que la Faculté de Médecine est la plus peuplée, avec 2711 étudiants. Viennent ensuite, dans l'ordre de fréquentation, le Droit (2197 inscrits), la Philosophie (1418), la Faculté Technique (1413), la pharmacie (1270), les sciences commerciales (1126), les sciences (666), l'agronomie (381), la pédagogie, (192), la médecine vétérinaire (189), etc. Si l'on veut se documenter sur le détail des inscriptions par sections, on constate qu'en Philosophie par exemple, la section classique est de loin la plus nombreuse, puisqu'elle compte 392 inscrits, contre 296 en philologie romane, 232 en philologie germanique, 204 en histoire. Et ce classement par ordre de fréquentation n'est pas modifié par les nouvelles inscriptions, la classique restant la section favorite avec 123 recrues, suivie de la romane avec 86, de la germanique avec 74 et de l'histoire avec 54.



Voyons maintenant combien de diplômés ont été délivrés par nos Ecoles supérieures en 1936. Les Facultés de Philosophie ont fourni 397 licenciés, dont 62 en classique, 48 en romane et autant en germanique, 21 en histoire; les Facultés de Droit ont diplômé 332 docteurs; des Facultés des Sciences sont sortis 195 licenciés (dont 31 en sciences mathématiques et 16 en sciences physiques); le contingent des Facultés de Médecine s'élève à 194 docteurs, 18 dentistes et 157 pharmaciens; les nouveaux ingénieurs sont au nombre de 381; les Ecoles supérieures de Commerce ont délivré 272 diplômés.

Pour tirer de ces chiffres une conclusion pratique, il faut naturellement les comparer, non seulement à la population, mais encore aux statistiques relatives à l'état du marché intellectuel.

Quel sort attend les jeunes gens pour lesquels le principal débouché est l'enseignement secondaire, c'est-à-dire, la plupart des licenciés en sciences et en philosophie ? Les tableaux publiés dans le rapport de la Fondation Universitaire sont extrêmement instructifs, mais aussi terriblement décourageants. Prenons par exemple la philologie classique. Pendant la période 1931-1936, 30 diplômés de cette section ont trouvé une situation officielle, mais 44 attendent encore d'être placés. Et pourtant la période que nous venons de traverser a été particulièrement favorable au recrutement, car de nombreux établissements d'enseignement secondaire ont été créés et beaucoup de classes ont dû être dédoublées, par suite de l'accroissement de la population scolaire dû en partie à l'augmentation de la natalité après la guerre. Or, nous venons de voir que cette même section classique vient de décerner 62 nouveaux diplômés et qu'elle compte 392 inscrits ! La situation n'est pas moins grave pour les autres licenciés de la Faculté de Philosophie et pour les licenciés en sciences physiques ou mathématiques. Elle paraîtrait plus tragique encore s'il avait été possible de fournir un état des prévisions d'emploi dans l'enseignement officiel.

Pour les avocats, la situation n'est probablement pas meilleure. Leur nombre, y compris les stagiaires, est passé de 2680 en 1913 à 3573 en 1935. Cette augmentation n'est en rapport, ni avec celle de la population, ni avec l'accroissement du nombre des affaires, et, s'il est difficile de se faire une idée exacte des situations individuelles, on peut cependant je pense, affirmer sans se tromper que l'exercice de la profession n'est rémunérateur que pour un très petit nombre. La robe cache probablement beaucoup de misères. Or, nous l'avons vu, le contingent des docteurs en droit s'est encore accru en 1936 de 332 unités, et après la Faculté de Médecine, la Faculté de Droit est la plus peuplée.

Le nombre des médecins est passé de 4426 en 1913 à 6311 en 1935. Mettant ces chiffres en rapport avec la population, il y a donc maintenant un médecin pour 1315 habitants, au lieu de un pour 1726 en 1913. Prise dans son ensemble, cette augmentation peut ne pas paraître inquiétante, si l'on tient compte du développement des œuvres sociales et du plus grand souci de santé manifesté par la population. Mais, dans les villes, la proportion est toute différente. A Liège, par exemple, on compte un médecin pour 462 habitants. Je sais bien qu'un certain nombre de ces praticiens des villes sont des spécialistes ou des consultants, dont le rayon d'action s'étend bien en dehors de la localité qu'ils habitent. Mais même en tenant compte de ce facteur, on peut conclure que, s'il n'y a pas encore pléthore de médecins, une meilleure répartition serait souhaitable, non seulement en Belgique, mais encore sur les territoires combinés de la Métropole et de la Colonie. Car celle-ci manque de médecins et il est regrettable que tant de nos diplômés se désintéressent du rôle magnifique qu'ils pourraient jouer au Congo, en apportant aux indigènes les bienfaits de l'hygiène et de l'assistance médicale. Quoi qu'il en soit, la situation présente n'est pas mauvaise, mais à raison de quelque deux cents nouveaux médecins annuellement et tenant compte du grand nombre d'étudiants inscrits dans nos Facultés de Médecine, l'avenir paraît assez sombre.

On peut en dire autant des pharmaciens. Ils étaient 1970 en 1913, ils sont 2395 en 1935, soit une proportion de 1 pour 3465 contre 1 pour 3877 habitants. Un arrêté royal sur la gérance des pharmacies, qui a créé de nouvelles situations pour les diplômés universitaires, et le développement des soins médicaux compensent probablement l'augmentation. Mais n'oublions pas qu'en 1936, 157 nouveaux pharmaciens sont sortis de nos Universités et que celles-ci comptaient à la même date 1270 étudiants en pharmacie.

Les dentistes étaient au nombre de 682 en 1930 (il n'existe pas de statistique antérieure) contre 1020 en 1935. Malgré cette augmentation, leur profession paraît privilégiée, car, d'une part, on n'en compte que 18 nouveaux en 1936, et d'autre part, la statistique du nombre des dentistes par province montre que certaines offrent encore un vaste champ d'action. Si l'on compte pour le Brabant, les provinces de Liège et de Hainaut, un dentiste pour 4 à 6000 habitants, par contre, le Luxembourg n'en a qu'un pour 17.139 et le Limbourg un pour 33.134 habitants. Il est certain que l'hygiène dentaire peut et doit encore progresser dans ces régions.

Restent enfin les ingénieurs. Il n'est pas de profession libérale plus sensible aux conditions économiques. Pendant la crise, le sort des ingénieurs a été lamentable, à tel point que le nombre des inscriptions dans nos Facultés techniques a par contre-coup diminué dans une proportion considérable. Mais avec le retour de la prospérité, leur situation est devenue enviable et si les conditions économiques présentes se maintiennent, les diplômés des quelques années à venir feront prime.

En résumé, nous constatons qu'en Belgique, deux carrières, l'enseignement secondaire et le barreau, sont complètement obstruées, mais que, dans l'ensemble, la situation est moins mauvaise chez nous que dans d'autres pays. Il n'en était pas moins indispensable de faire le point et d'envisager les mesures à prendre pour assurer l'avenir des diplômés universitaires. Cette enquête nous conduit aussi à

une autre conclusion. Dans toutes les professions libérales, sauf celle d'ingénieur, on constate une augmentation des effectifs supérieure proportionnellement à l'augmentation de la population. Revenant à la question que nous posions au début, il semble donc bien que le chômage des intellectuels soit dû, non à une sous-consommation, mais à une surproduction. C'est ce qui résulte aussi de l'examen des statistiques relatives au nombre des étudiants. Elles ont été publiées pour une vingtaine de pays dans le rapport, déjà cité, de l'Institut international de coopération intellectuelle et portent sur trois années : une année de la période d'avant-guerre ou du début de celle-ci, et deux années de la période d'après-guerre, 1925 et 1932. Laissant de côté certaines contrées dont les frontières ont été profondément modifiées par le traité de paix et pour lesquelles les chiffres donnés pour ces différentes années ne sont pas comparables, nous mentionnerons les suivantes :

	avant-guerre	1925	1932	augmentation
Japon .....	57.379	166.898	206.264	259,5 %
Etats-Unis ....	424.411	822.895	989.757	133,2 %
Hollande .....	5.500	9.438	12.725	124,09%
Norvège .....	2.169	4.170	4.830	122,6 %
Suède .....	8.363	8.989	11.302	72,6 %

En Allemagne, pays qui a subi une diminution de territoire, l'augmentation n'en est pas moins de 68% : 77.143 étudiants en 1913, 88.096 en 1925 et 129.606 en 1932.

En France, il y avait en 1913, 41.044 étudiants, 49.732 en 1925 et 82.655 en 1932, soit une augmentation de 101,4%, qui se manifeste surtout à partir de 1925 : le retour de l'Alsace et de la Lorraine n'en est donc pas le facteur principal.

Dans notre pays, la population belge de nos Universités est passée de 6.014 en 1913-14 à 9.554 en 1934-35, soit une augmentation de 66%. Si on compare ces chiffres à la population du pays, on arrive au résultat suivant : c'est que le nombre d'étudiants belges en 1933-34, comparé au nombre des

habitants est supérieur d'un tiers à ce qu'il était en 1913-14. (1) Ce qui est vrai pour la Belgique l'est aussi pour les autres pays. Partout, on assiste à une augmentation de la population universitaire proportionnellement supérieure à celle de la population. Les études supérieures attirent chaque année un nombre plus considérable de jeunes gens. Aussi crois-je pouvoir conclure que cette première partie de mon exposé, que le chômage des intellectuels, s'il est influencé par les conditions économiques, est essentiellement dû à une surproduction de diplômés.

A quoi est due cette augmentation de la population universitaire observée dans le monde entier ?

Certaines conditions spéciales peuvent intervenir. Ainsi, dans les pays qui ont recouvré leur indépendance après la guerre, l'enthousiasme suscité par la situation nouvelle peut avoir attiré vers les Universités, devenues nationales, un plus grand nombre de jeunes gens. Ou encore, la nécessité pour ces pays de créer leurs propres cadres d'intellectuels peut avoir entraîné une plus grande demande de diplômés. Des modifications dans la structure économique peuvent agir dans le même sens : par exemple, l'industrialisation et le développement consécutif des agglomérations, qui a aussi pour résultat de placer un plus grand nombre de jeunes gens à proximité des Universités. Ces facteurs cependant n'ont qu'une importance locale, secondaire et temporaire.

Quant aux conditions économiques, crise ou prospérité, leur influence est réelle, mais elle paraît se neutraliser. Il est certain que des jeunes gens ont entrepris des études universitaires parce qu'ils ne trouvaient pas d'emploi. Après la guerre, l'Allemagne a vu naître le Student aus

---

(1) Situation encore une fois favorable, si on la compare à celle d'autres pays. Mais, comme nous l'avons dit, la population des établissements d'enseignement moyen dépasse en 1933 de près de 70% celle de 1929 et cette augmentation, résultat de l'augmentation de la natalité après l'armistice, aura sa répercussion sur la population de nos Universités.

Not, l'étudiant par nécessité. Mais il n'est pas moins certain que les difficultés de l'existence en ont écarté d'autres de l'Université et qu'inversément, le bien-être résultant de la prospérité a permis à certains d'entreprendre des études supérieures qui, dans les conditions familiales antérieures, n'auraient pu y songer. L'influence des conditions économiques sur le nombre global des étudiants, sans tenir compte du milieu social dont ils proviennent, ne paraît pas avoir été considérable, et semble même avoir été nulle dans certains pays si l'on en juge d'après les relevés annuels publiés pour la France et pour la Belgique. Pour la France, les chiffres relatifs aux années 1926-1932, qui correspondent à une période de prospérité et à une période de crise, montrent une augmentation constante et régulièrement progressive. Le même phénomène s'observe en Belgique pour les années 1926 à 1934.

Parmi les causes générales, il faut citer en premier lieu l'augmentation du nombre des étudiantes depuis la guerre. Sans fournir de chiffres précis, M. Kotschnig estime que le pourcentage des étudiantes ne dépasse pas 20%, même dans les pays où elles sont les plus nombreuses. Pourtant, en France, d'après la statistique de M. Rosier, la proportion des étudiantes est passée de 4% en 1890-1900 à 25% en 1931-32 : malheureusement, l'auteur ne dit pas ce qui, dans cette augmentation, revient aux Françaises et aux étrangères. En Belgique, nous avons vu que, pour l'année 1935-36, la proportion des étudiantes est de 9%. La présence des jeunes filles à l'Université est donc un facteur de l'augmentation de la population universitaire qui n'est pas négligeable, mais elle n'en est pas le facteur principal,

La véritable cause de l'augmentation des effectifs universitaires réside sans aucun doute dans le désir toujours plus général de s'élever dans l'échelle sociale par la conquête d'un diplôme. Nous l'avons vu en commençant : ce facteur agit depuis de longues années, mais son action devient de plus en plus sensible, le nombre des jeunes gens se préparant aux études universitaires s'accroît constamment. Voici

quelques chiffres. En France, le nombre des admis à la deuxième partie du baccalauréat est passé de 7434 en 1900 à 15.485 en 1932. Il a donc plus que doublé, alors que la population augmentait dans une très faible proportion, de 39 à 41 millions. En Belgique, le nombre des certificats délivrés par nos établissements d'enseignement moyen, libres et officiels, qui était de 1490 en 1900, s'élevait en 1932 à 3185. L'augmentation absolue est donc du même ordre que celle constatée en France, mais heureusement, l'augmentation relative est beaucoup plus faible. Le coût modique ou la gratuité des études, les bourses, la multiplication des établissements d'enseignement sont autant de facteurs qui interviennent pour déterminer cette augmentation.

Sans doute, la diffusion de l'instruction est en soi un phénomène heureux, mais elle entraîne des conséquences désastreuses.

Elle conduit d'abord à la formation d'un nombre considérable de ratés, qui se traînent péniblement à travers le curriculum des études secondaires et qui ne sont pas doués pour les études supérieures. Dans deux discours antérieurs, en 1934 et en 1936, j'ai signalé les formidables hécatombes de récipiendaires qui se produisent au premier examen universitaire. De ces jeunes gens, combien abandonnent définitivement l'Université, je ne puis le dire, mais il est certain qu'ils sont nombreux et qu'ils doivent se mettre à la recherche d'une situation, quelque peu aigris et ayant perdu une ou deux années.

L'attraction exercée par les études secondaires a encore une autre conséquence, d'une extrême gravité : elle entraîne la désertion des écoles professionnelles et la pénurie de la main-d'œuvre qualifiée. Les chiffres publiés par la Province de Hainaut sont éloquentes. Sur 6711 garçons de 14 à 16 ans (année scolaire 1936-37) 701 seulement se sont inscrits dans les écoles professionnelles, tandis que 2512 passaient dans les écoles secondaires. » Ce résultat, écrit M. Bacq, directeur de l'Office régional du Placement et du Chômage,

est dû, en grande partie, à la création inconsidérée d'écoles moyennes dans les centres industriels. Il se pratique au profit de celles-ci une chasse à l'élève au grand détriment de notre industrie et du bien commun. La première source de main-d'œuvre qualifiée est ainsi tarie et la plupart de ces jeunes gens devront se contenter plus tard d'occuper des places d'employés mal payés, s'ils en trouvent. » Ainsi, la fascination exercée par le diplôme non seulement augmente le nombre des mécontents, mais met l'industrie nationale en péril.

Comment remédier à la situation que je viens de décrire ? Les efforts doivent porter sur deux points : il faut chercher à limiter la production des diplômés ; il faut en outre, par un ensemble de mesures, s'efforcer de procurer des situations aux intellectuels en surnombre.

Pour réduire la production des diplômés, on songera naturellement à limiter le nombre des étudiants. Mais par quel moyen ? Suivant quel critère ? Est-il besoin de dire que certaines méthodes doivent être réprochées comme contraires à la conception que l'on doit se faire de l'Université ? L'enseignement supérieur doit être accessible à tous, sans distinction d'opinion, de race, de sexe ou d'aptitude physique.

On a aussi voulu limiter le nombre des étudiants en tenant compte des besoins de la nation. Cette méthode trouve une expression mitigée dans une proposition de notre distingué collègue de l'Université de Bordeaux, le sénateur Portman. Après avoir établi le nombre de médecins nécessaires à la population, on admettrait un nombre d'étudiants supérieur de 50% dans une année préparatoire. L'élimination se ferait à la fin de cette année, par un examen spécial. D'après M. Portman, cette mesure se justifie parce qu'il y aurait pléthore de médecins et qu'« on ne cherche pas à obtenir le diplôme de docteur en médecine pour avoir



un titre, mais pour exercer une profession. » Nous avons vu qu'en Belgique, cette pléthore n'existe pas encore, mais il est possible qu'en France, la situation soit plus critique. Laissons cependant de côté cette considération pour examiner la question d'un point de vue plus élevé. Le rôle des Universités est de dispenser une culture supérieure. Si, parmi nos élèves, le plus grand nombre doivent entrer en concurrence pour la lutte vitale, il en est d'autres, et ce ne sont pas les moins intéressants, si même ils constituent une minorité, qui ne cherchent qu'à acquérir cette culture. L'Université n'a pas le droit de les exclure.

Pour moi, il est indispensable de prendre des mesures pour réduire le nombre des étudiants, mais celles basées sur la sélection des mieux doués sont les seules légitimes. Comment opérer cette sélection ? Les méthodes varient avec les différents pays. La France a le baccalauréat. En Allemagne, lorsque le Gouvernement décida que, pour l'année 1934, sur les 40.000 élèves ayant terminé avec succès les études secondaires, 15.000 seulement seraient admis dans les Universités, il adopta des méthodes d'élimination que je ne puis approuver, mais aussi un examen de maturité fort intéressant (1). Pour la Belgique, j'en reviens à la thèse que j'ai déjà défendue à deux reprises : il faut, à l'entrée de notre Université, une barrière plus efficace que le certificat d'humanités, tel qu'il est actuellement délivré. Et en 1936, j'ai proposé de rendre obligatoire dans tous les établissements d'enseignement secondaire l'examen final dans la forme où il est pratiqué dans nos Athénées depuis les instructions données par M. Bovesse. Cet examen comprend une épreuve écrite et une épreuve orale. L'épreuve écrite porte exclusivement sur la première langue et consiste en une composition ou une rédaction sur une question d'ordre général dont le professeur de la première langue aura fait l'exposé. L'épreuve orale porte sur les matières

---

(1) A. L. Corin : L'offensive de l'Allemagne contre l'inflation universitaire. *Bulletin de l'Association des Amis de l'Université de Liège*, 1935.

principales enseignées pendant l'année; on pourrait aussi la limiter à un certain nombre de branches choisies par le récipiendaire. Le jury de l'épreuve devrait être mixte, c'est-à-dire comprendre des professeurs de l'enseignement supérieur. On peut d'ailleurs discuter les modalités : l'essentiel, c'est qu'un projet de loi soit déposé et que nos parlementaires se décident à le voter sans délai.

Ce moyen de sélection adopté, il faut qu'à l'Université, le droit de présenter un même examen soit limité. Notre Conseil Académique a déjà fait cette proposition en 1934. Et la mesure apparaît comme d'autant plus urgente que, comme je le signalais dans mon discours de rentrée de 1936, les Universités libres l'ont prise et excluent ceux qui ont présenté trois fois sans succès la même épreuve. Malheureusement, cette interdiction n'existe pas dans les Universités de l'Etat. Il en résulte que l'effort d'épuration tenté par les Universités libres n'a d'effet que pour elles-mêmes et que nous recevons maintenant des rebuts de Bruxelles et de Louvain.

Mais cela ne suffit pas. Il faut aussi se montrer prévoyant et procéder à une sélection pendant les études secondaires, en accentuant la sévérité des conditions de passage d'une classe à une autre. Il est inutile en effet de laisser des enfants peu doués persévérer dans une voie sans issue. Il serait de bonne politique au contraire de les orienter le plus tôt possible vers d'autres carrières que les professions libérales.

Et c'est pourquoi, enfin, il importerait d'intervenir dès la fin des études primaires, en s'efforçant de détruire chez les parents le préjugé trop favorable qu'ils ont pour le diplôme, en leur montrant que d'amères désillusions attendent trop souvent ceux qui ont fait des études secondaires et même supérieures et qu'il vaut mieux exercer un bon métier que d'être un intellectuel sans emploi. Et à ces arguments d'ordre théorique, il faudrait en joindre d'autres, plus effectifs. Frappé par le grand nombre de jeunes gens qui désertent l'école professionnelle, non seulement pour suivre les cours de l'enseignement moyen, mais aussi pour entrer

dans l'industrie sans apprentissage préalable, M. Bacq, déjà cité, préconise l'octroi de primes aux parents qui s'imposent des sacrifices pour faire suivre à leurs enfants des cours professionnels. A cette intéressante suggestion, je voudrais en joindre une autre. Il me paraît que la création de colonies de travail, fonctionnant pendant les vacances, serait une œuvre extrêmement utile. On peut imaginer en effet, qu'à côté du double avantage résultant de la pratique de l'exercice physique et du contact d'éléments appartenant à des milieux sociaux différents, certains jeunes gens, dans une organisation bien comprise, y acquerraient le goût du travail manuel. Et même pour ceux qui se destinent aux études supérieures, ces quelques mois, consacrés à l'apprentissage d'un métier, ne seraient pas perdus.

Il me reste à examiner les moyens de procurer des situations aux diplômés qui en sont dépourvus.

Tous les rapports publiés sur cette question envisagent trois mesures principales : l'exclusion des étrangers, l'avancement de l'âge de la retraite et la suppression des cumuls.

Interdire aux étrangers d'exercer une profession rétribuée est évidemment un moyen d'assurer des situations à un certain nombre de nationaux. Je me permettrai toutefois de faire remarquer qu'envisagée du point de vue le plus général, c'est-à-dire du point de vue de la communauté humaine toute entière, cette mesure apparaît comme une sorte de représaille, justifiée uniquement en l'absence d'un accord international. D'autre part, appliquée systématiquement, elle risque de priver un pays de collaborateurs précieux. Que deviendrait notre Colonie, s'il lui était interdit de recruter une partie de son corps médical parmi les étrangers ? Et n'oublions pas les services éminents qu'ont rendu et que rendent encore aux universités belges des professeurs venus d'au delà de nos frontières.

L'avancement de l'âge de la retraite pour les titulaires d'emplois publics, fonctionnaires, professeurs, magistrats,

etc., aurait évidemment pour résultat de créer un certain nombre de vacances. Mais ce procédé ne peut être appliqué brutalement. Laissant de côté son retentissement sur les caisses de pension, qui pourraient se trouver fort embarrassées de faire face à des obligations imprévues, il reste que l'avancement de l'âge de la retraite privera le pays des services d'hommes compétents, dont la succession n'est pas encore assurée. Aussi, le Gouvernement français, qui tout récemment a pris cette mesure, a-t-il dû prévoir bon nombre d'exceptions.

La suppression des cumuls paraît plus facile à réaliser, si l'on ne tient pas compte de l'augmentation des charges du Trésor. En Belgique, un arrêté royal, pris en vertu de la loi du 31 juillet 1934, s'efforce de régler cette question. Mais, d'après M. Camu, Commissaire Royal pour la réforme administrative, « dans son application, il aboutit à poursuivre avec une rigueur exagérée les petits cumuls et à ignorer les cumuls importants ». Il devrait donc être révisé. La suppression des cumuls doit évidemment impliquer celle du cumul d'une pension avec une fonction rétribuée.

Indépendamment de ces mesures, on peut aussi songer à créer des emplois. Dans notre pays, le dédoublement dans l'enseignement secondaire de toutes les classes comptant plus de trente élèves, l'établissement de catalogues systématiques et d'inventaires bibliographiques dans les grandes bibliothèques et dépôts d'archives, ou de statistiques dont l'utilité est incontestable, comme ces statistiques dont je viens de parler et que nous devons à l'initiative de la Fondation Universitaire, etc., sont autant de moyens d'utiliser des intellectuels en chômage. Il serait également désirable d'annexer à chaque Université un bureau de placement (à Liège, l'Association des ingénieurs joue ce rôle pour les diplômés de notre Faculté Technique), bureau qui pourrait aussi procurer des situations temporaires et peu absorbantes aux étudiants.

A mon avis, toutes ces mesures ne sont que des adjuvants et seront insuffisantes. Mais, pour la Belgique, il existe

heureusement d'autres moyens de résorber le chômage des diplômés.

Le premier consiste dans une protection véritablement efficace des titres universitaires. Il ne semble pas que l'importance de cette question, non seulement pour la solution du problème qui nous occupe, mais surtout du point de vue de la réputation de notre pays, ait jamais été bien comprise par nos dirigeants. N'a-t-on pas vu un Département ministériel, qui n'est pas, je me hâte de le dire, celui de l'Instruction publique, autoriser des hommes qui ne sont pas médecins, à pratiquer certaines branches de l'art de guérir et à délivrer des diplômes dont le libellé ne peut manquer d'induire le public en erreur ? La dénomination d'Université a pu être employée d'une manière abusive jusqu'à la promulgation de la loi sur la collation des grades académiques en 1929, et il a fallu attendre la loi du 25 septembre 1933 sur la protection des titres d'enseignement supérieur pour que le Département de l'Instruction publique eut enfin des armes contre les établissements marrons qui ont compromis la réputation de nos grades universitaires, en vendant de faux diplômes, qui imitent à s'y méprendre les diplômes délivrés par nos établissements d'enseignement supérieur. Il est facile d'imaginer le tort que pareils abus ont fait, non seulement aux diplômés authentiques, mais encore à notre réputation. Et, si cette loi de 1933 a réalisé un progrès, elle est cependant insuffisante : elle laisse notamment persister une regrettable confusion entre les ingénieurs de nos Facultés et les diplômés des Ecoles techniques.

Il ne faut d'ailleurs pas se le dissimuler : le renforcement de la loi de 1933 aura un résultat essentiel, et il est d'importance, la sauvegarde de la réputation de notre enseignement supérieur. Sur la solution du problème qui nous occupe, son influence, sans être négligeable, sera minime. Une autre mesure par contre m'apparaît comme beaucoup plus radicale. Pour combattre le chômage des intellectuels dans notre pays, le travail d'assainissement ne doit pas se limiter à l'extirpation d'abus d'ordre particulier, tels ceux que je

viens de citer : il faut surtout combattre un mal plus général le favoritisme engendré par le système des recommandations en modifiant complètement le système de recrutement de nos fonctionnaires. Déjà en 1915, M. Wodon, dans une note sur la réforme administrative, soulignait les graves perturbations que produit le régime actuel : « Le patronage politique, écrivait-il, n'est tout bien considéré, qu'un système de corruption et de démoralisation qui, par la raison qu'il tend à faire prévaloir sur l'intérêt général les intérêts particuliers des coteries et des groupes, est en réalité destructif de la saine notion de l'Etat. » Et M. Camu, dans son remarquable rapport sur la même question, constate que les abus dénoncés par M. Wodon persistent et que, dans la plupart des administrations, « l'intrusion démoralisante des politiciens reste néfaste ». Aussi prévoit-il à l'article 14 de son statut des fonctionnaires que « nulle recommandation ne peut être accueillie par les agents de l'Etat ni figurer aux dossiers administratifs ». Tous ceux qui ont été quelque peu mêlés aux affaires publiques ne peuvent que lui donner raison. J'ai eu moi-même connaissance de scandaleux passe-droits, exercés au profit d'individus dépourvus de titres et de compétence, voire même indignes de considération. Or, M. Camu prévoit un système de recrutement des fonctionnaires qui mettrait fin à ces déplorables pratiques et assurerait en même temps aux diplômés universitaires de nombreuses situations. En réalité, il ne s'agit pas d'une innovation, mais de l'extension systématique de règles traditionnellement admises par notre Administration. L'Etat réserve aux universitaires un certain nombre d'emplois qui relèvent presque tous des services extérieurs. Dans l'Administration centrale, par contre, les universitaires ne sont pas admis directement dans la catégorie des fonctionnaires : ils commencent comme rédacteurs, voire en qualité de commis. Remarquons que le distingué Commissaire Royal ne propose nullement de recruter les universitaires uniquement sur le vu de leur diplôme, mais après un examen d'aptitude, qui devrait rassurer l'Administration la plus méfiante.

Car il règne une méfiance à l'égard des diplômés et le cas le plus typique est celui de cette administration qui, ayant autorisé des docteurs en droit à se présenter à un concours spécial, a exigé de ces docteurs en droit qu'ils obtiennent les 7/10 des points pour réussir les épreuves, alors que les 5/10 suffisent aux autres candidats, en prétextant que le diplôme ne fait supposer que des connaissances théoriques et, savourez ceci, qu'il peut d'ailleurs n'avoir été obtenu que grâce à l'indulgence des jurys ! Inutile, n'est-il pas vrai, de commenter ces considérants qui figurent dans un rapport de la dite Administration au Premier Ministre !

L'application du système de recrutement préconisé par l'honorable Commissaire Royal aurait un double avantage. Le premier, et c'est celui qui aujourd'hui nous intéresse tout spécialement, c'est la diminution, si pas la résorption complète du chômage des intellectuels en Belgique. Sachez, en effet, que, sur 20.227 agents appartenant aux Départements suivants : Finances, Travaux publics, Agriculture, Défense Nationale (personnel civil), Affaires Étrangères et Commerce extérieur, Instruction publique, on ne compte que 725 universitaires ! Supposons qu'il y ait en Belgique un millier d'avocats sans causes et de licenciés ou docteurs en sciences ou en philosophie sans emploi : en modifiant, et très heureusement, la proportion de diplômés dans nos Administrations, la réforme proposée permettrait d'assurer une situation à la plupart de ces intellectuels en chômage. Et cette réforme aurait un autre résultat, plus important encore : celui de doter le pays d'une administration d'élite.

---